

6 - BIBLIOGRAPHIE

Récapitulation des publications administratives parues en Tunisie de 1881 à 1951 (*)

RESIDENCE GENERALE DE FRANCE A TUNIS

(Suite) (1)

LES ASSEMBLEES

Pendant les soixante-dix ans de Protectorat que nous étudions ici, la Tunisie a connu successivement deux assemblées : de 1891 à 1921, la Conférence Consultative, et, de 1922 à 1951, le Grand Conseil de la Tunisie.

Ces assemblées ont donné lieu aux publications suivantes :

Les *Procès-verbaux* des sessions.

Les *Réponses aux Vœux émis au cours de la ...^e session* [du Grand Conseil].

Les *Rapports* présentés chaque année à la session ordinaire du Grand Conseil.

Procès-Verbaux de la Conférence Consultative. (2)

51 volumes (25×16) parus de 1891 à 1922 pour les 49 sessions tenues de 1891 à 1921 ;
3 volumes de tables pour les années 1891 à 1904, 1905 à 1912, 1914 à 1919.

La Conférence Consultative a été convoquée pour la première fois, le 23 janvier 1891, par J. Massicault, Résident Général de France à Tunis, sur le désir et

(*) Voir « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 79 (Août 1953), p. 118 ; n° 82 (Novembre 1953), p. 133 ; n° 85 (Février 1954), p. 118, et n° 87 (Avril 1954), p. 132.

- (1) A l'exception des *Procès-verbaux* des deux assemblées, toutes les publications examinées dans ce chapitre ont été éditées sous la responsabilité et l'entête de la Résidence Générale de France à Tunis. C'est pourquoi ces suites, quoique formant un groupe homogène et indépendant de la vie administrative de la Résidence Générale, ont cependant été placés sous le même titre que les périodiques qui en sont l'émanation directe.
- (2) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes : de 1891 à 1901 (avril - 20^e sessions) : Imprimerie Rapide ; de 1901 (novembre, 21^e session) à 1909 : Impr. Centrale (Georges Guinle et C^e) ; de 1910 à 1922 : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide.

à la suite d'une lettre du Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Français. Elle fut créée pour permettre au Résident Général de consulter les représentants de la colonie française sur les questions agricoles, industrielles et commerciales qui pouvaient intéresser celle-ci.

Il y avait deux sessions par an et des procès-verbaux étaient publiés à la fin de chaque session. En 1898, a paru un fascicule supplémentaire intitulé :

Comptes rendus de la Marche des Services et Rapports présentés à la Conférence Consultative.

Cette Assemblée a fonctionné ainsi de 1891 à 1906. Mais en 1907, à la suite du décret du 2 février, la Conférence Consultative qui s'occupait jusque-là d'intérêts strictement français, s'est vue désormais associée à la discussion du budget de l'Etat. Appelée à prendre ainsi une part importante à la gestion du pays, elle s'accroît de seize membres tunisiens.

Les sections française et tunisienne ainsi formées dans la nouvelle assemblée, délibèrent séparément à partir de 1910, se conformant au décret beylical du 27 avril, qui précise les dispositions prises le 2 février 1907. Les procès-verbaux de la section tunisienne sont imprimés en français et en arabe. Le procès-verbal en langue française est joint, à partir de 1910 au procès-verbal de la section française. Les comptes rendus en arabe sont publiés dans le *Journal Officiel Tunisien* en langue arabe.

Le même décret du 27 avril 1910 prévoit la création d'un Conseil Supérieur de Gouvernement auquel seront soumis les avis émis par les deux sections de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la 36^e session, de novembre 1913 porte pour la première fois le titre : **Procès-verbaux de la Conférence Consultative et du Conseil Supérieur de Gouvernement**. La deuxième partie de ce titre, omise en 1914 et 1915, est reprise de 1916 à la session de février 1919. A partir de la 45^e session, de novembre-décembre 1919, la publication s'intitule : **Conférence Consultative et Conseil Supérieur de Gouvernement**. A la 46^e session, de mars 1920, qui est une session extraordinaire, le titre n'est que : **Conférence Consultative**. Il est repris intégralement pour les 47^e et 48^e sessions de 1920 et 1921. Un dernier fascicule est intitulé : **Réponse aux vœux émis par la Conférence Consultative au cours de la 48^e session (décembre 1921)**.

La dernière session de la Conférence Consultative s'est tenue en décembre 1921. La publication des procès-verbaux de ses séances prend fin en 1922. Mais à la même date, apparaît une suite nouvelle, les **Procès-verbaux du Grand Conseil de la Tunisie** (3), assemblée instituée « aux lieu et place de la Conférence Consultative ».

Procès-Verbaux du Grand Conseil de la Tunisie et de la Commission Arbitrale. (4)

81 volumes (25×16) et 1 volume (31×21) parus de 1923 à 1952
pour les 27 sessions ordinaires et 10 extraordinaires tenues de 1922 à 1951.

Le Grand Conseil de la Tunisie fut créé par le décret du 13 juillet 1922 pour remplacer la Conférence Consultative. Comme elle, il est formé de deux sections, une française et une tunisienne qui délibèrent séparément. Celles-ci peuvent émettre

(3) Voir ci-après.

(4) Cette publication a été successivement imprimées à Tunis, par les imprimeries suivantes :

De la 1^{re} session (Déc. 1922) à la 7^e (Nov.-Déc. 1928) : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide ; 8^e (Nov.-Déc. 1929) : Impr. J. Aloccio ; de la session supplémentaire de novembre 1930 à la 18^e (Déc. 1939) : Société Anonyme de l'Imprimerie SAPI ; 19^e (Oct.-Nov. 1943) : Sect. Franç. Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; Sect. Tun. Impr. J. Aloccio ; 20^e (Déc. 1943 - Fév. 1944) Sect. Franç. : Société Anonyme de l'Impr. SAPI, Sect. Tun. : Impr. J. Aloccio ; 21^e

des vœux auxquels le Gouvernement répond par écrit (5), ou discuter des motions d'ordre législatif, financier ou économique. Mais leur principale attribution reste l'examen du projet de budget. Les sessions se tiennent donc dans les mois qui précèdent immédiatement le début d'un nouvel exercice : au cours du 4^e trimestre, si l'année budgétaire commence au 1^{er} janvier, en février, mars ou avril, si elle débute au 1^{er} avril (6). Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées pour l'examen d'une question urgente, mais elles ne prennent jamais de numéro d'ordre dans la série des sessions. La 1^{re} session s'est ouverte en décembre 1922.

Le procès-verbal des sessions est rédigé en français pour la Section Française, en français et en arabe pour la Section Tunisienne. Les comptes rendus des délibérations sont publiés séparément pour chaque section. Deux volumes paraissent ainsi pour chaque session. La **Section** dénommée **Indigène** de décembre 1922 à décembre 1933, devient **Tunisienne**, à partir de la session d'avril 1934. Le titre en est donc légèrement modifié. De 1940 à 1942, le Grand Conseil ne s'est pas réuni en vertu du décret du 21 novembre 1940. La publication reprend donc à la 19^e session d'octobre-novembre 1943. A partir de la 22^e session de décembre 1945 - mars 1946, le nombre des volumes parus pour chaque session devient plus important :

Session	Date	Nombre de volumes	
		Section Française	Section Tunisienne
22 ^e	Décembre 1945 — mars 1946	2	1
23 ^e	Novembre 1946 — janvier 1947	3	2
24 ^e	Novembre - Décembre 1947 et Février 1948	Un volume commun	
25 ^e	Février - Avril 1949	3 et un volume ronéotypé	1
26 ^e	Février - Avril 1950	3	2
27 ^e	Mars - Mai 1951 . .	2	1

Le volume ronéotypé de la 25^e Session s'intitule : **Grand Conseil de la Tunisie. Direction des Services Administratifs. Section Française. Session ordinaire (février - Avril 1949). Compte rendu analytique des débats et relevé des questions signalées à l'attention du Gouvernement.**

Le décret du 13 juillet 1922 qui portait création du Grand Conseil de la Tunisie, instituait aussi une Commission Arbitrale. Ses membres, Français et Tunisiens, sont élus par et parmi les Grands Conseillers et doivent statuer en cas de divergences d'avis entre les deux sections de l'Assemblée. Les procès-verbaux de la Commission Arbitrale sont publiés dans le même volume que les comptes rendus

(Déc. 1944 - Janv. 1945). Sect. Franç. : Société Anonyme de l'Impr. SAPI, Sect. Tun. Impr. Artypo ; 22^e (Déc. 1945 - Mars 1946) : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 23^e (Nov. 1946 - Janv. 1947) : Sect. Franç. : Impr. Artypo ; Conseil Sup. Sect. Tun. et Session extraordinaire de mars 1947, Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 24^e (Nov. - Déc. 1947) : Impr. Officielle ; Sessions extraordinaires de Déc. 1948, Janv. 1949 : Impr. Artypo ; 25^e (Fév. - Avr. 1949) Sect. Franç. 2 vol. : Impr. Artypo ; 3^e vol., Sect. Tun. et Session extraordinaire de Déc. 1949 : Impr. du Nord ; 26^e (Fév. - Avril 1950) : Impr. Officielle.

(5) Voir ci-après.

(6) Voir Direction des Finances. Publications budgétaires, dans « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 82 (Novembre 1953), p. 134.

des sessions ordinaires de la Section Française. Les volumes des années 1922 à 1932 s'intitulent donc : **Procès-verbaux du Grand Conseil de la Tunisie et de la Commission Arbitrale. Section Française**. Certains procès-verbaux de la Commission ont paru isolément sous le titre : **Grand Conseil de la Tunisie. Commission Arbitrale**. Ce sont deux brochures pour les séances du 20 juillet 1925 et du lundi 2 mai 1927 (soir).

Mais par décret du 22 février 1934, toutes les dispositions concernant la Commission Arbitrale sont abrogées et il est institué un Conseil Supérieur de la Tunisie. Il approuve les décisions prises par les deux sections du Grand Conseil et tranche les questions litigieuses. A partir de la 12^e session d'avril 1934, un des deux volumes s'intitule donc : **Procès-verbaux de la Section Française du Grand Conseil de la Tunisie. Conseil Supérieur**. Quelques procès-verbaux de ce Conseil ont été publiés sous forme de fascicules indépendants. Il en est ainsi pour les 22^e et 23^e sessions du Grand Conseil de 1945-46 et 1946-47. Après cette date, les procès-verbaux du Grand Conseil ne portent plus la mention du Conseil Supérieur et aucune brochure isolée n'a plus été publiée.

Le mandat des membres du Grand Conseil, d'une durée de six ans est arrivé à expiration en décembre de l'année 1951. Il n'a pas été renouvelé et de nouvelles élections n'ont pas eu lieu. Cependant, il n'y a eu aucun décret de dissolution de l'Assemblée.

Réponses aux vœux émis au cours de la 1^{re} Session. (7)

20 fascicules (24 × 16) parus de 1923 à 1939 pour les 17 sessions ordinaires de 1922 à 1938.

Cette publication présente les réponses du Gouvernement et des Administrations aux vœux émis par les Grands Conseillers au cours de leurs réunions.

Pour les quatre premières sessions, ces réponses ont été publiées séparément pour la Section Française et la Section Indigène du Grand Conseil. Les réponses aux vœux émis par la Section Française au cours de la 1^{re} session n'ont pas fait l'objet d'un fascicule indépendant. Elles ont été insérées dans le **Rapport de M. Lucien Saint (8)** de la 2^e session (novembre - décembre 1923). Les réponses à la Section Indigène ont été publiées isolément. Pour les trois sessions suivantes, deux fascicules ont été édités. Mais à partir de la 5^e session de décembre 1926, un seul fascicule groupe les réponses aux deux sections.

A partir de la session d'avril 1934, les fascicules portent : **Section Française et Section Tunisienne**, au lieu de : **Section Indigène**.

La publication de ces fascicules a été interrompue en 1939 par **Réponses aux vœux... de la session de 1938**. Elle n'a pas été reprise après la guerre.

Rapport sur l'activité des Services du Protectorat... (9) Anciennement : **Rapport de Monsieur Lucien Saint, Résident Général de la République Française à Tunis.**

63 volumes parus de 1923 à 1951, pour les années 1922 à 1950.
De 1923 à 1945-1946 et pour 1949, 40 volumes (24 × 16)
pour 1946-1947, 1947-1948 et 1950, 23 volumes (31 × 21).

(7) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

1^{re} session : Impr. Typo-Lithographique et Gravure, Ch. Weber, G. Combar et Cie ; 2^e sessions à session de nov. - déc. 1928 : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide; sessions de 1929 à 1938 : Société Anonyme de l'Imprimerie SAPI

(8) Voir ci après.

(9) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

2^e session (Nov. - Déc. 1923) : Impr. Yvorta et Barlier ; de la session extra

Avant la création du Grand Conseil de la Tunisie, des comptes rendus sur la marche des services étaient adressés à la Conférence Consultative et insérés dans les volumes des **Procès-verbaux** de ses séances.

De 1890 à 1926, ont paru des volumes annuels sous le titre : **Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie**. Mais ils portaient la mention : **Ministère des Affaires Etrangères**, étaient primitivement édités à Paris, par l'Imprimerie Nationale et constituaient une publication officielle métropolitaine.

Avec l'instauration du Grand Conseil, en 1922, débute une suite de rapports dressés par les chefs d'administrations et soumis à la nouvelle Assemblée. Ils sont désignés par la date de la session à laquelle ils ont été présentés ou par celle de l'année examinée, seule mentionnée à partir de 1946-1947.

Des sessions de 1923 et 1927, 14 volumes ont porté le titre : **Rapport de Monsieur Lucien Saint, Résident Général de la République Française à Tunis**. Les 10 qui ont été présentés à des sessions ordinaires, relatent l'activité des services, les 4 des sessions extraordinaires traitent de questions différentes. Mais pour la 6^e session du Conseil, tenue en novembre 1927, les textes parus dans les deux volumes de ce **Rapport** ont été réédités sous un titre différent qui sera celui d'une série nouvelle, poursuivie jusqu'en 1950 : **Rapport sur l'activité des services du Protectorat et Prévisions budgétaires pour...**

Aux volumes des sessions d'octobre 1935 et d'octobre 1936, s'ajoutent deux fascicules portant : **Direction des Travaux Publics. Annexe au Rapport sur l'activité des services du Protectorat**.

A la session d'octobre 1936, le titre général devient : **Rapport sur l'activité des services du Protectorat**. A cette date, en effet, le **Rapport sur les Prévisions budgétaires** (10), auparavant inséré dans le volume du **Rapport sur l'activité des Services**, s'en détache et fait l'objet d'une publication autonome. Il en est de même, pour le **Rapport du Résident Général sur le Projet de Budget** (11). Le **Rapport sur le Compte Administratif...** (12) est publié aussi en fascicule isolé pour cette session d'octobre 1936. En novembre-décembre 1937 et novembre-décembre 1938, il fait encore partie d'un volume intitulé : **Rapport sur l'activité des services du Protectorat. Rapport sur le Compte Administratif et Règlement du Budget de l'exercice...** Mais le second rapport se détache définitivement du premier à la session de décembre 1939.

¶ Pour cette session de décembre 1939, deux volumes ont été publiés, le premier sous le titre général de la collection, le second intitulé : **Rapport sur l'activité des Services du Protectorat en 1938-1939. Service Juridique et de Législation**.

Pendant les années de guerre 1940 à 1942, le Grand Conseil ne s'est pas réuni et aucune publication de **Rapport** n'a été faite. L'édition reprend pour la session de décembre 1944 - janvier 1945, avec l'impression de deux volumes dont le second est consacré au **Rapport sur l'activité des Services de la Direction de l'Economie Générale en 1943-1944**. Deux volumes encore ont paru à la session de 1945, dont le second porte en sous-titre : **Travaux Publics - Services de Sécurité**.

A partir de 1946-1947, les volumes présentés à l'occasion des sessions deviennent plus nombreux :

7 volumes pour 1946-1947, répartis de la façon suivante entre les services administratifs :

Tome I : **Office Tunisien des Postes.**
Administration Centrale de l'Armée Tunisienne.

ordinaire des 20 et 21 mars 1924 à la 7^e (Nov. - Déc. 1928) : Impr. J. Barlier ; 8^e (Nov. - Déc. 1929) : Impr. J. Aloccio; de la 9^e (Fév. - Mars 1931) à l'année examinée; 1943 - 1944 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI; Session de 1945 : Imp. Aloccio; années 1946-1947 et 1948 : tirage ronéotypé par l'Impr. Artypo; 1949 : 3 et 6, imprimés par l'Impr. Artypo; les 4 autres par l'Impr. du Nord; 1950 : tirage ronéotypé.

(10) Voir ci-après.

(11) Voir ci-après.

(12) Voir ci-après.

- Office du Commerce Extérieur (O.C.E.T.).
Office de la Récupération.
Office Tunisien de Standardisation.
Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien (Bureau Central et Interprétariat).
Ministère du Commerce et de l'Artisanat.
- Tome II : Direction des Services de Sécurité.
- Tome III : Ministère de l'Agriculture.
Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien.
- Tome IV : Commissariat à la Reconstruction et au Logement.
- Tome V : Direction de l'Instruction Publique.
Direction des Finances.
- Tome VI : Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
Section d'Etat. Service des Communes.
Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien (Additif).
- Tome VII : Direction des Travaux Publics.
9 volumes pour 1947-1948 :
- Tome I : Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien.
Armée Tunisienne.
Tribunal Mixte.
Direction des Services de Sécurité.
Office du Commerce Extérieur.
- Tome II : Direction de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones.
- Tome III : Ministère de la Santé Publique.
- Tome IV : Direction des Finances.
Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien (Contrôle des Dépenses Publiques).
- Tome V : Commissariat à la Reconstruction et au Logement.
Direction de l'Instruction Publique.
- Tome VI : Direction des Travaux Publics.
- Tome VII : Ministère du Commerce et de l'Artisanat.
Ministère de l'Agriculture.
- Tome VIII : Premier Ministère du Gouvernement Tunisien.
- Tome IX : Ministère de la Justice Tunisienne.
Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
6 volumes parus en 1949, sans toison (13).
- [1]. — Direction de l'Instruction Publique.
Ministère de la Santé Publique.
- [2]. — Direction des Travaux Publics.
- [3]. — Ministère de l'Agriculture.
Premier Ministère.
Ministère de la Justice Tunisienne.
- [4]. — Ministère du Commerce et de l'Artisanat.
Direction des Services de Sécurité.
- [5]. — Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
- [6]. — SAecrétariat Général du Gouvernement Tunisien.
Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones.
Direction des Finances.

(13) Nous avons adopté l'ordre strictement alphabétique des administrations mentionnées les premières.

7 volumes pour 1950 :

- Tome I : **Commissariat à la Reconstruction et au Logement.**
Office des Postes, Télégraphes et Téléphones.
- Tome II : **Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien.**
Ministère du Commerce et de l'Industrie.
Direction des Services de Sécurité.
- Tome III : **Finances.**
Premier Ministère et Ministère d'Etat.
Administration Centrale de l'Armée Tunisienne.
- Tome IV : **Ministère de l'Agriculture.**
- Tome V : **Direction des Travaux Publics.**
- Tome VI : **Direction de l'Instruction Publique.**
Ministère de la Justice Tunisienne.
Ministère des Affaires Sociales.
- Tome VII : **Ministère de la Santé Publique.**

Rapport du Résident Général sur le Projet de Budget de l'exercice... (17)

10 fascicules (24,5 × 16) parus de 1936 à 1947 pour les exercices 1937 à 1940 et 1943 à 1948.

Le **Rapport du Résident Général sur le Projet de Budget** est fait tous les ans au Grand Conseil de la Tunisie pour présenter à l'Assemblée le projet de budget dressé par les administrations. Il pose les problèmes généraux, brosse un tableau d'ensemble de la situation financière du pays, esquisse celui des modifications importantes déjà intervenues depuis l'approbation du budget précédent ou seulement souhaitables.

Depuis la création du Grand Conseil, en 1922, et jusqu'à l'exercice 1936, ce rapport ne paraissait pas en brochure indépendante, mais était généralement inclus dans le volume du **Rapport sur l'activité des services du Protectorat** (18). A partir de l'exercice 1937, la publication devient autonome. Pour les exercices des années de guerre, 1941, 1942 et 1943, aucun fascicule n'a été publié car il n'y a pas eu de session du Grand Conseil de 1940 à 1942. L'édition reprend par un : **Rapport du Résident Général sur le Projet d'Addition au Budget de l'exercice 1943**. L'ancien titre est repris pour les exercices 1944 à 1948.

Les fascicules de l'exercice 1948, présenté à la session de novembre 1947, a été le dernier publié. A partir de l'exercice 1949-50, le rapport est inséré dans le volume du **Projet de Budget de l'Etat** (19).

Rapport sur les Prévisions Budgétaires pour l'exercice... (20)

10 fascicules (24,5 × 16) parus de 1936 à 1947 pour les exercices 1937 à 1940, 1942 et 1945 à 1948.

Le **Rapport sur les Prévisions Budgétaires** était présenté chaque année à la

(17) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

Exercices 1937 à 1940 : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide ; 1943 à 1946 : Impr. J. Aloccio ; 1947 et 1948 : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide.

(18) Voir ci dessus.

(19) On le trouvera dans la liste des publications de la Direction des Finances (n° 82) (Nov. 1953) du présent Bulletin, p. 136.

(20) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis, par les imprimeries suivantes :

Exercices 1937 à 1940 : Société Anonyme de l'Imprimerie SAPI ; 1942 : Impr. J. Aloccio ; 1945 : Impr. La Rapide ; 1946 : Impr. J. Aloccio ; 1947 : Société

discussion du Grand Conseil de la Tunisie, en même temps que le **Rapport du Résident Général sur le Projet de Budget** (21). Mais ces deux publications, malgré la ressemblance de leurs titres, sont assez différentes. Si la seconde est un aperçu général de la vie et des besoins du pays, la première étudie pour chaque administration le détail des modifications survenues d'un budget à l'autre.

Jusqu'à l'exercice 1936, le **Rapport sur les Prévisions Budgétaires** était inséré dans le volume : **Rapport sur l'activité des Services du Protectorat et Prévisions budgétaires pour...** (22). A partir de l'exercice 1937, il fait l'objet d'une publication indépendante. Aucun fascicule n'a sans doute été édité pour 1941, de même que pour 1943 et 1944. En effet, la collection de la Résidence Générale n'en a pas gardé trace et aucun exemplaire n'a été versé pour ces années au fonds de la Bibliothèque de la Régence.

Le fascicule de 1942 porte le titre : **Rapports du Résident Général et des Chefs d'Administrations sur les Prévisions Budgétaires**. Pour l'exercice 1948, deux fascicules ont été publiés, le 1^{er} pour les chapitres 1 à 7, le 2^e pour les chapitres 8 à 14.

A partir de l'exercice 1949-50, ces Rapports cessent de paraître en publication indépendante. Chacun d'eux est désormais inséré sous forme de **Note de Présentation**, en tête du fascicule correspondant du **Projet de Budget de l'Etat** (23)

Rapport sur le Compte Administratif et Règlement du Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice... (24)

8 fascicules (24,5 x 16) parus de 1936 à 1951, pour les exercices 1935, 1938 et 1944 à 1949 - 1950.

Le décret du 13 juillet 1922 qui instituait le Grand Conseil de la Tunisie, prévoyait un rapport sur le compte administratif et le règlement du budget qui, dressé par la Direction des Finances, devait être présenté chaque année, à la nouvelle assemblée.

Depuis la création de celle-ci et jusqu'à la session d'octobre 1935, ce rapport était inséré dans le volume consacré à l'activité des services du Protectorat (25). Le **Rapport sur le Compte Administratif et Règlement du Budget de l'exercice 1935**, s'en détache une première fois, à la session d'octobre 1936. Pour les exercices 1936 et 1937, il est de nouveau joint aux rapports sur la marche des services présentés aux sessions de novembre-décembre 1937 et novembre-décembre 1938. Ces volumes prennent alors le titre : **Rapport sur l'activité des services du Protectorat — Rapport sur le Compte Administratif et Règlement du Budget de l'exercice.....** Mais à partir de la session de décembre 1939, notre publication paraît séparément sous le titre : **Rapport sur le Compte Administratif et Règlement du Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice...** Pour les exercices de guerre 1939 à 1943, aucun fascicule n'a été publié. L'édition reprend pour l'exercice 1944 et se poursuit toujours, sans être affectée par l'extinction du Grand Conseil de la Tunisie, en 1951 (26).

Hélène PILIPENKO et J. ROUSSET de PINA.

Anonyme de l'Impr. SAPI; 1948 : Impr. La Rapide.

(21) Voir ci-dessus.

(22) Voir ci-dessus.

(23) Voir « Bulletin Economique et Social de la Tunisie » n° 82 (nov. 1953), p. 136.

(24) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

Exercices 1935 et 1928 : Société Anonyme de l'Imprimerie SAPI; 1944 : Impr. du Nord; 1945 à 1947 : Impr. La Rapide; 1948-49 et 1949-50 : Impr. Officielle.

(25) Voir ci-dessus.

(26) Depuis cette extinction, cette publication figure dans nos récapitulations annuelles des publications officielles, parmi celles de la Direction des Finances. Déjà, depuis 1945, elle ne portait plus le timbre du Grand Conseil.